

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 24 novembre, a adopté deux délibérations du gouvernement et 27 arrêtés. Il a également émis cinq avis.

### Délibérations du gouvernement

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour deux affaires).

### Arrêtés du gouvernement

---

#### **Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 60 millions de francs de subventions aux lycées publics et aux antennes des lycées professionnels au titre des charges de sécurité.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de fonctionnement de 7,46 millions de francs à l'Alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de fonctionnement de 7,46 millions de francs à la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a contribué aux dépenses de fonctionnement des classes de l'enseignement privé sous contrat d'association. Ce forfait d'externat est réglé en deux versements (16,69 millions et 107,99 millions de francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 61,5 millions de francs pour l'achat d'équipements pédagogiques et informatiques destinés aux établissements publics d'enseignement du second degré.

## Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs des prestations du centre hospitalier du Nord (CHN). Le montant de la dotation forfaitaire annuelle est fixé à 86,09 millions de francs. Cette somme est répartie à 80 % au titre du Ruamm, soit 68,87 millions, et à 20 % au titre des provinces : 50 % pour la province Sud, soit 8,6 millions ; 32 % pour la province Nord, soit 5,51 millions ; 18 % pour la province des îles Loyauté, soit 3,09 millions de francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a majoré les prestations familiales, comme prévu par la délibération n° 177 du 21 octobre 2021 instituant des mesures exceptionnelles relatives à l'épidémie de Covid-19.

*> Voir le communiqué détaillé « Majoration des allocations familiales dans le cadre de la crise sanitaire ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé des projets de convention d'ouverture de crédit auprès de l'Agence française de développement (AFD). Pour assurer le financement de son programme d'investissement 2021, la Nouvelle-Calédonie a prévu, lors de la décision modificative n° 2 du budget 2021, un volume d'emprunt de 998 millions de francs. Après consultation de différents établissements bancaires, les trois offres de crédit de l'AFD d'un montant total de 989,3 millions de francs, ont été acceptées. Elles feront l'objet de trois conventions qui seront signées par le président du gouvernement.

## Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a soldé le programme 2021 du fonds de développement de l'élevage bovin (FDEB). Ce texte fait suite à un premier arrêté adopté par le gouvernement le 4 août 2021, qui a permis de verser une avance aux bénéficiaires du fonds correspondant à la moitié du montant perçu sur l'exercice 2020, soit 42,5 millions de francs au total. Pour finaliser le programme 2021, une consultation à domicile a été organisée. Treize des dix-sept membres du comité de direction FDEB ont participé et le projet de budget complémentaire (44,31 millions de francs) a été validé à l'unanimité. Ainsi, des subventions complémentaires ont été attribuées à la Chambre d'agriculture pour l'achat de géniteurs mâles (2 millions de francs) et pour la rédaction d'une charte bovine (2 millions), au syndicat des éleveurs de Nouvelle-Calédonie (3,25 millions), à l'UPRA bovine (19,5 millions), à l'interprofession viandes (5 millions) et au crédit agricole mutuel pour l'octroi de prêts à 3 % (4,56 millions). Le programme 2021 du FDEB est ainsi arrêté en recettes et dépenses à la somme de 86,81 millions de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a soldé le programme 2021 du fonds de concours pour le développement des élevages ovins, caprins et de cervidés (FDEOCC). Ce texte fait suite à un premier arrêté adopté par le gouvernement le 4 août 2021, qui a permis de verser une avance aux bénéficiaires du fonds correspondant à la moitié du montant perçu sur l'exercice 2020, soit 8,48 millions de francs au total. Pour finaliser le programme 2021, une consultation à domicile a été organisée. Onze des dix-sept membres du comité de direction FDEB ont participé et le projet de budget complémentaire (9,17 millions de francs) a été validé à l'unanimité. Ainsi, des subventions complémentaires ont été attribuées à la chambre d'Agriculture pour l'achat de produits vétérinaires (163 000 francs) et de

reproducteurs (400 000 francs), à l'UPRA ovine et caprine (4,25 millions), à l'établissement de l'élevage de cervidés (1,36 million) et au groupement des éleveurs de petits ruminants (3 millions). Le programme 2021 du FDEOCC est ainsi arrêté en recettes et dépenses à la somme 17,66 millions de francs.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu comme calamités agricoles les événements climatiques survenus du 2 au 4 avril, du 9 au 16 avril 2021 et le 4 mai. Les agriculteurs dont les cultures ont été impactées par ces épisodes de fortes pluies et de vent vont être indemnisés.

> *Voir le communiqué détaillé « Indemnisations des agriculteurs ».*

### **Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions de 42 millions de francs à la province Sud et de 66,59 millions de francs à la province Nord dans le cadre des contrats de développement État/Inter collectivités 2017-2021 en faveur du développement de l'offre touristique. Cette somme correspond à la participation de la Nouvelle-Calédonie au financement des projets portés par chacune des provinces :

- pour la province Sud, il s'agit de l'aménagement de la zone d'accueil du grand wharf de Kuto, à l'île des Pins. Ce programme s'élève à 140 millions de francs dont 30 % financés par la Nouvelle-Calédonie, soit 42 millions de francs ;
- pour la province Nord, le projet concerné vise à améliorer l'accueil des croisiéristes, à Poum. Il prévoit la rénovation des infrastructures et l'aménagement d'un quai de débarquement ainsi que d'une structure mixte de transport routier et maritime. Ce programme s'élève à 221,99 millions de francs dont 30 % financés par la Nouvelle-Calédonie, soit 66,59 millions de francs.

### **Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis douze entreprises et employeurs de maison au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises dans l'impossibilité de mettre en place des mesures de prévention pour leur salarié ou leur clientèle durant les périodes de confinement.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis sept entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises confrontées à une baisse d'activité due directement ou indirectement aux périodes de confinement. Cette baisse d'activité peut se traduire par une diminution de la clientèle, l'interdiction d'accueil du public, des difficultés d'approvisionnement, l'incapacité du personnel de l'entreprise à accéder à son lieu de travail.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis cinquante et une entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises concernées par l'arrêté conjoint prévoyant les fermetures d'établissements.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis cinq entreprises au bénéfice d'une nouvelle période de prolongation de l'allocation de soutien Covid-19, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2021. Il s'agit d'entreprises qui justifient de difficultés économiques significatives, telles qu'une baisse importante du chiffre d'affaires, une dégradation de la trésorerie ou des pertes d'exploitation.

### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 600 000 francs à l'association Vision vidéo dans le cadre du festival Panorama du cinéma européen qui se déroulera du 24 novembre au 7 décembre.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Maître Christian Burignat en qualité d'huissier de justice honoraire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Stephen Tarrattre en qualité d'huissier de justice. Il a également agréé la cession de dix parts de la société civile professionnelle Florent Burignat-Olivier Lesson-Christian Burignat, en faveur de Stephen Tarrattre.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions exceptionnelles à Radio Rythme Bleu (15 millions de francs) et à Radio Djiido (25 millions).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 25 millions de francs d'aides à six sociétés de production audiovisuelle et cinématographique, pour la réalisation de six projets (une série de fiction, trois documentaires, un clip musical et un court-métrage). Ces aides font suite de la deuxième commission du comité de gestion, qui s'est tenue le 15 novembre. Elles visent à promouvoir le développement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle de Nouvelle-Calédonie, à constituer un patrimoine cinématographique et audiovisuel calédonien, à contribuer à la professionnalisation de la filière de l'audiovisuel et du cinéma et à accroître la qualité des productions. Pour rappel, le fonds de soutien à la production audiovisuelle, créé en 2016, est alimenté par les contributions de la Nouvelle-Calédonie, la province Sud, la province Nord, la province des Iles, Canal +, l'OPT, NC la 1ère et Offratel-Lagoon.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2020-841/GNC du 16 juin 2020 qui définit les critères d'attribution des aides supportées par le fonds de concours à la production audiovisuelle. L'objectif est de mieux définir les critères d'attributions et modalités des aides, mais également de supprimer les mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

## Arrêtés de nomination

---

### **Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Marion Terrat en qualité de cheffe de la division du budget et des finances du vice-rectorat, direction générale des enseignements.

### **Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Thierry Xozame en qualité de directeur du Travail et de l'emploi.

## Arrêtés de désignation

---

### **Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné le Dr Laure Duron-Bourzeix en qualité de présidente suppléante au sein de commission médicale des permis de conduire. Elle remplace le Dr Dominique Megraoua.

\* \*  
\*

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis cinq avis relatifs à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Joseph Manauté**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.